



PROCES VERBAL

Séance du Conseil communautaire du lundi 29 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Max Favalleli à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 22 mars 2021.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Andréa DAVIET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Luc MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET à Christian LABILLE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Christophe RONGET à Pascal VERNISSE,

Absents : Marlène SANTOS, Jean-Michel GILLARDIN, Arnaud DELIGEARD

Secrétaire de séance : Eliane DERIOT

Monsieur le Président ouvre la séance. L'assemblée approuve à l'unanimité, le procès-verbal du 15 février 2021.

Monsieur le Président propose d'examiner les deux points complémentaires suivants :

- motion de soutien à Sept Fons
- création d'emplois de "chargé de mission"

L'assemblée accepte d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour qui est déroulé.

Le Président précise le devenir du compte de gestion et du compte administratif en 2024 et énumère la liste du budget principal et des 18 budgets annexes :

- Office de tourisme - atelier relais Le Charollet - Z.A Les Bernards Le Donjon - restau-bar-épicerie Montaiguët - maison canal Avrilly - bâtiment artisanal Les Bernards - BIC atelier relais - Z.A Saligny/R - Z.A Chavroches - Z.A Liernolles - Z.A Sept Fons - Hébergements touristiques - atelier des Vernisses - Coeur commercial St Gérard le Puy - Pôle emploi entreprises - Z.A La Feuillouse - Z.A Varennes Forterre - Ensemble immobilier Varennes/A.

N° 1 - Finances – Budget - Compte de gestion 2020
--

Vu le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Trésorier de Dompierre-sur-Besbre pour le budget principal et les 18 budgets annexes,

Après s'être fait présenter les différentes pièces budgétaires ; Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit

de passer dans ses écritures, il est proposé à l'assemblée de valider le Compte de gestion 2020 du Trésorier de Dompierre-sur-Besbre, qui est en totale concordance avec le Compte administratif 2020 établi par l'ordonnateur.

Le Compte de gestion 2020, n'appelant ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire, est adopté à l'unanimité.

N° 2 - Finances – Budget - Compte administratif 2020 (budget principal et 18 budgets annexes) – Restes à réaliser

Pour l'ensemble du budget principal et des 18 budgets annexes, le Président informe que le vote de l'assemblée doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos.

Le Président rappelle la particularité de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire et son impact notamment sur certains services : piscine, crèche et médiathèque.

CA 2020 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES						
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Fonctionnement		Résultat clôture	Investissement		Résultat clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
BUDGET PRINCIPAL	11 607 974,85	13 838 807,39	2 230 832,54	1 370 162,15	2 962 359,09	1 592 196,94
OFFICE DE TOURISME	193 884,36	190 290,66	- 3 593,70	57,56	69 359,55	69 301,99
ATELIER RELAIS CHAROLLET	48 861,89	82 015,59	33 153,70	105 663,72	84 887,90	- 20 775,82
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	7 873,91	7 873,91	-	26 731,07	499,27	- 26 231,80
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	23 651,60	41 280,75	17 629,15	17 583,65	61 992,56	44 408,91
MAISON CANAL - AVRILLY	1 824,76	1 824,76	-	240 608,50	214 125,45	- 26 483,05
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	13 922,58	17 167,29	3 244,71	42 988,61	40 849,58	- 2 139,03
BIC ATELIER RELAIS	41 949,94	41 949,94	-	19 586,46	180 371,12	160 784,66
ZA SALIGNY	59,00	8 762,99	8 703,99	-	-	-
ZA CHAVROCHES	134,00	800,08	666,08	716,00	-	- 716,00
ZA LIERNOLLES	-	204,58	204,58	2,00	-	- 2,00
ZA SEPT FONTS	313,28	67 365,82	67 052,54	63 208,24	-	- 63 208,24
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	147 323,61	147 323,61	-	67 916,24	398 641,07	330 724,83
ATELIER DES VERNISSES	49 791,08	59 238,25	9 447,17	161 743,69	78 327,86	- 83 415,83
CŒUR COMCIAL ST GERAND LE PUY	12 583,57	15 854,85	3 271,28	12 716,57	9 224,91	- 3 491,66
POLE EMPLOI ENTREPRISES	68 837,24	68 584,45	- 252,79	87 043,27	65 262,77	- 21 780,50
ZAC LA FEUILLOUSE	45 552,80	45 933,58	380,78	44 932,04	44 933,00	0,96
ZAC VARENNES FORTERRE	15 484,00	16 155,38	671,38	314 635,59	314 636,00	0,41
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	38 477,00	38 477,00	-	210 195,90	180 300,00	- 29 895,90
Total	710 524,62	851 103,49	140 578,87	1 416 329,11	1 743 411,04	327 081,93
TOTAL BUDGETS PPAL ET ANNEXES	12 318 499,47	14 689 910,88	2 371 411,41	2 786 491,26	4 705 770,13	1 919 278,87
					4 290 690,28	

Section de fonctionnement :

Le total des dépenses de 11 607 974.85 € et le total des recettes de 13 838 807.39 € laissent apparaître : un résultat de l'exercice de 1 212 070.73 € et un résultat de clôture de 2 230 832.54 €

Monsieur le Président précise que :

- depuis 2017, le résultat de clôture est en augmentation,
- pour la fiscalité des ménages, les taux n'ont pas augmenté depuis 2018,
- le total des bases a augmenté de 1.59%.

Il rappelle la disparition du taux de la taxe d'habitation en 2020 avec la suppression progressive depuis cette année et qu'elle représentait 33% sur le camembert des produits de la fiscalité. Il informe d'une légère augmentation des bases CFE alors qu'apparaît une baisse des produits CVAE. Pour la DGF, il explique l'augmentation de la dotation d'intercommunalité et la réduction de la dotation de compensation.

Section d'investissement :

Monsieur le Président explique que, par comparaison, l'année 2017 avait connu de nombreux investissements, et commente :

- le total des dépenses de l'exercice s'élevant à	1 370 162.15 €
- le total des recettes de l'exercice s'élevant à	2 962 359.09 €
puis le résultat de clôture de	1 592 196.94 €

Concernant les Restes à réaliser,

Le Président énonce les dépenses d'un montant de 4 369 754.00 €
et les recettes d'un montant de..... 2 579 717.00 €

Il est expliqué que dans la situation un peu compliquée, après une installation de 6 mois, qu'il y a 12 chantiers en cours et qu'un état sera distribué après la commission du 13 avril prochain. Il est précisé aussi que le besoin de financement sera couvert facilement par le résultat de fonctionnement. L'assemblée étudie les Restes à réaliser des différents budgets annexes.

Le Président s'est retiré de la salle et Monsieur Louis MERET a proposé à l'assemblée de valider le Compte administratif 2020 des budgets, principal et annexes. Ces derniers ont été adoptés à l'unanimité.

Intervention de Monsieur le Trésorier de Dompierre-sur-Besbre :

Monsieur ORARD explique que l'année 2020 a été si particulière qu'on ne peut pas tirer des conséquences pérennes. Les recettes sont à peu près stables et les dépenses ont baissé. Les recettes d'impôt proviennent principalement de la TEOM et le fond de péréquation a progressé. L'écart n'est pas important et l'EPCI a retrouvé le bénéfice du FPIC. Il poursuit en disant que la baisse des recettes CVAE va perdurer, que l'activité des services est en baisse (piscines, crèche, médiathèque), que les frais de personnel ont légèrement baissé (arrêts maladie) et que les formations n'ont pas eu lieu.

Il précise qu'il n'y a pas d'emprunt depuis la création de la Communauté. L'endettement laisse une marge de manœuvre pour réaliser un emprunt.

Pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation se concrétise par le transfert du montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire : la compensation sera plus élevée que la perte. Il conclut en disant que pour l'année à venir il est peu probable que les recettes d'Etat progressent.

Il répond à Monsieur Gilles BERRAT que la compensation est un montant figé, que pour le FPIC on connaît rarement les chiffres et que l'on peut espérer que l'EPCI soit bénéficiaire du FPIC.

N° 3 - ADMINISTRATION GENERALE – Santé – Maison de santé Dompierre-sur-Besbre – SISA – Réduction de loyers

Monsieur le Président explique la demande de réduction de loyers de 4 000 €, liée à la crise sanitaire, de la SISA (société civile interprofessionnelle de soins ambulatoires) gestionnaire de la Maison de santé de Dompierre où deux médecins sont arrivés. **Le conseil communautaire valide à l'unanimité.**

N° 3A - ADMINISTRATION GENERALE – Santé – Pôle social santé – Varennes-sur-Allier – Professionnel de santé - Réduction de loyers

Il propose également d'accorder sur le montant annuel, une réduction de 326.50 euros à Madame ALATERRE (luxopuncture) : pour soutenir l'installation du milieu médical, **le conseil communautaire valide à l'unanimité.**

N° 4 - FINANCES - Politiques culturelles – Résidence d'auteur 2021/23 – Médiathèque « Les pieds dans l'eau » Jaligny-sur-Besbre – demande de soutien à la DRAC Auvergne Rhône Alpes et à l'Europe (LEADER) – Aide aux Résidences Ecrivain

Afin de poursuivre son projet de développement culturel, notamment la création littéraire, Monsieur le Président propose d'adopter :

- le projet avec résidence d'auteur, pour 3 ans. L'auteur-réalisateur Antoine JANOT arriverait en septembre,
- le plan de financement équilibré en dépenses et recettes à 10 500 €,
- et de valider la candidature de l'artiste Monsieur Antoine JANOT.

Le conseil communautaire adopte ces propositions à l'unanimité.

N° 5 – FINANCES - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Chargé.e mission - Promotion économique et touristique du territoire – Demande de financement (GAL Pays Vichy Auvergne et GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne)

Suite au projet de territoire de 2019, Monsieur le Président propose :

- le recrutement d'un chargé de mission pour la promotion économique et touristique du territoire
- d'approuver le plan de financement d'un montant de 41 045.86 €
- d'autoriser le Président à solliciter des subventions (GAL Vichy-GAL Moulins)

Le conseil communautaire valide la proposition, à l'unanimité.

N°6 – FINANCES – ENVIRONNEMENT - Chargé.e mission – Développement Durable et Environnement – Demande de financement (GAL Pays Vichy Auvergne et GAL Territoire Bourbon Pays Moulins Auvergne)

Suite au projet PCAET, Monsieur le Président propose :

- le recrutement d'un chargé de mission "développement durable et environnement"
- d'approuver le plan de financement de 41 045.86 €
- de solliciter les subventions (auprès GAL Vichy et GAL Moulins)

Le conseil communautaire adopte la proposition, à l'unanimité.

N° 7 – ADMINISTRATION GENERALE - Petite enfance – Micro-crèche – Beaulon – Attribution subvention > à 23 000 € - Convention pluriannuelle d'objectifs – Association « O'COM 3 POM' »

Madame Marie-France AUGIER expose le projet de construction de la micro-crèche communautaire sur la commune de Beaulon pour enfants de 2 mois à 4 ans, avec gestion par l'association "O'COM 3 POM". Monsieur le Président propose :

- de valider les conditions de gestion telles qu'elles sont présentée, sachant qu'une subvention > 23 000 € devra être versée par la Communauté de communes, ce qui implique obligatoirement la signature d'une convention d'objectifs,
- d'adopter la convention proposée,
- de verser la subvention de fonctionnement pluriannuelle s'élevant à un montant de 24 598 €.

Pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 200 €, ainsi qu'une avance sur la subvention de l'exercice 2022 pour 24 000 € seront versées à ladite association.

Il répond à Monsieur Alain LOGNON que le versement sera fait de suite car la micro-crèche ne peut pas démarrer sans ressources.

Le Conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

N° 8 - ADMINISTRATION GENERALE — Urbanisme — Retrait partiel Délégation de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) au Président - Délégation aux communes concernées de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) pour les zones U et AU sauf zones à vocation économique

Monsieur Guy LABBE, Vice-Président délégué à l'urbanisme, rappelle que le DPU permet à une personne morale de droit public de préempter. Il est proposé de :

- retirer partiellement la délégation relative à l'exercice du DPU à Monsieur le Président,
- d'inviter les communes concernées à accepter cette délégation.

Il est précisé que la Communauté de communes et le Président par délégation, restent titulaires du DPU pour les biens situés :

- en zone urbaine à vocation économique,
- en zones d'urbanisation future à vocation économique.

Le Président précise qu'il n'est pas nécessaire pour les communes de délibérer.

Le conseil communautaire adopte la proposition à l'unanimité.

N° 9 - ADMINISTRATION GENERALE — Développement territorial — Projet parc photovoltaïque Ancienne auberge Sept Fons – Dompierre/B. - Sté LUXEL - Mesures compensatoires Zone des Fontaines - Convention

Dans le cadre de l'installation du parc photovoltaïque par LUXEL au lieu-dit "Ancienne auberge de Sept Fons", cette société est dans l'obligation de compenser la destruction d'habitats d'une espèce de papillons protégée par la réglementation. La parcelle sur la Z.A des Fontaines à Dompierre fait partie des sites identifiés pour la mise en place de mesures compensatoires à savoir : recréer des habitats et entretenir l'aménagement durant toute la vie du parc.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention pour la compensation "espèces protégées" et autorise Monsieur le Président à la signer.

N°10 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Tourisme – Marque « Accueil Vélo » – Charte d'Engagement - Adoption

Monsieur Xavier CADORET, Vice-Président délégué au tourisme, explique les caractéristiques de la marque "Accueil Vélo" mise en œuvre par le Comité Départemental de Tourisme de l'Allier. Selon l'audit du CDT 03, les structures pouvant prétendre à l'obtention de la marque "Accueil Vélo" sont les suivantes : Maison Aquarium (Jaligny) les OT (Dompierre et Varennes) gîte d'étape Le Bassin (Pierrefitte) la Maison du canal (Avrilly) les Chalets de la Besbre (Jaligny) le gîte Le Moutier et le gîte Les Loges (Thionne).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à solliciter la marque "Accueil Vélo" pour les équipements communautaires cités.

N°11 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Politiques contractuelles – Contrat de Relance et de Transition écologique (C.R.T.E.) – Comité de pilotage - Installation

Il est exposé que pour accompagner la relance économique, le Gouvernement propose la signature de "contrats de relance et de transition écologique" (CRTE) pour la durée d'un mandat municipal afin de regrouper les dispositifs existants dans un contrat unique pour simplifier l'accès aux aides de l'Etat. Il a vocation à regrouper l'ensemble des démarches existantes (contrats de ruralité, contrats de revitalisation de bourg-centre, Petites Villes de demain...). Il devra reprendre et intégrer les actions prévues au sein du Plan Climat Air Energie (PCAET). Le projet de territoire de la Communauté de communes servira de socle à l'élaboration du CRTE, associé au PCAET. Pour cette élaboration, Monsieur le Président explique qu'il convient de mettre en place un Comité de pilotage, composé de différents partenaires et avec le soutien gracieux du CEREMA. Monsieur Alain VERNISSE précise que le principal objectif est de clarifier ce qui a déjà été engagé, que les services travaillent avec le SDE03 mais qu'il y a la contrainte des délais.

Cinq élus communautaires se proposent d'intégrer le comité de pilotage : MM. VERNISSE, BERRAT, PERICHON, GODARD et GOURDON.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'élaboration du CRTE et valide la composition du comité de pilotage.

N°12 - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Saligny-sur-Roudon - Avis Communauté de communes

La Commune de Saligny-sur-Roudon, pour l'aménagement d'un commerce en point multi-services, sollicite l'aide du conseil départemental et l'avis du conseil communautaire sur cet investissement de 430 500 € HT,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de soutenir le projet de la commune de Saligny-sur-Roudon.

N°12A - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Sorbier - Avis Communauté de communes

Il est exposé que le projet de la commune de Sorbier, concernant le déménagement du bar multi-services avec adaptation PMR des locaux et la création de deux logements pour un montant estimé à 348 000 € HT, s'inscrit dans une démarche de développement et d'attractivité du territoire communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de soutenir le projet ci-dessus de la commune de Sorbier.

N°12B - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Varennes-sur-Tèche - Avis Communauté de communes

Il est exposé que le projet de la commune de Varennes-sur-Tèche, concernant la réalisation de travaux de mise aux normes du dernier commerce ainsi que du logement de fonction pour un montant estimé à 176 522.50 € HT, s'inscrit dans une démarche de développement et d'attractivité du territoire communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de soutenir le projet ci-dessus de la commune de Varennes-sur-Tèche.

N°12C - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire – Soutien projet communal – Commune de Montaigu-le-Blin - Avis Communauté de communes

Il est exposé que le projet de la commune de Montaigu le Blin, concernant la réalisation de travaux de modification de l'escalier à l'Auberge des Tureaux pour un montant estimé à 18 080 € HT, s'inscrit dans une démarche de développement et d'attractivité du territoire communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de soutenir le projet ci-dessus de la commune de Montaigu-le-Blin.

N°13 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un poste à temps complet dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences - jeunes (PEC jeunes)

Monsieur le Président indique qu'il est envisagé de recruter un.e assistant.e communication et administratif(ve) par le dispositif Parcours Emploi Compétence. Ainsi, en contrepartie des actions d'accompagnement et de formation mises en œuvre, une aide à l'insertion professionnelle de l'Etat est attribuée à l'employeur : une prise en charge de l'Etat de 65 % du SMIC horaire brut pour une durée hebdomadaire de travail de 20 à 26 heures à laquelle s'ajoute une exonération de la part patronale appliquée sur certaines cotisations. Le président propose la création de cet emploi.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition.

N° 14 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Création d'un emploi dans le cadre d'un contrat de projet : conseiller.ère numérique (catégorie B)

Monsieur le Président informe que la Communauté de communes est le dernier territoire sans cet "emploi numérique". Cette personne peut travailler dans les Maisons France services, les Tiers lieux...Il faut réfléchir aux missions de façon à ce qu'elles bénéficient au plus grand nombre. Le Président propose la création de cet emploi.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la proposition.

Questions diverses

Motion

Monsieur le Président informe que Monsieur LAFAYE, maire de Saint Léon et employé à Sept Fons, a accompagné les élus communautaires pour le site de Sept Fons. Il précise que la décarbonisation du cubilot a un coût de 20 000 000 d'euros pour répondre à la transition écologique et que les responsables du groupe STELLANTIS disent la nécessité de réaliser cet investissement pour préserver les emplois. Pour montrer l'intérêt que porte l'EPCI pour l'entreprise, le Président propose l'envoi d'une motion à la Région AURA pour demander de tout mettre en œuvre pour accompagner cet investissement.

Le conseil communautaire adhère à l'envoi de la motion.

Dans le cadre de la description des communes :

Madame Catherine JONET, Maire, présente Créchy, commune de 455 habitants possédant une école, pas de commerce mais la cimenterie VICAT présente depuis 1966.

Monsieur Christian LABILLE, Maire, présente Diou commune de 1 400 habitants dont la communauté de 80 moines à l'abbaye de Sept Fons et un certain nombre d'entreprises et de commerces. Il expose la construction de 8 logements pour personnes âgées et le futur échangeur de la RCEA.

Les prochaines présentations porteront sur Dompierre-sur-Besbre et Langy.

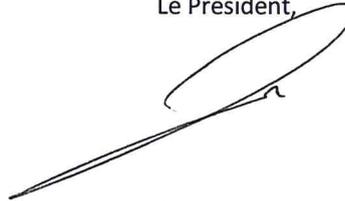
Complémentaire Santé communautaire :

Monsieur Fabrice MARIDET, Vice-Président délégué à l'Administration générale et aux politiques Ressources Humaines, fait un point sur la complémentaire santé communautaire : 117 personnes ont souscrit à MUTUALE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21H18.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 9 avril 2021.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Roger Litaudon